

Le Premier Ministre

République Française

Paris, le 07 JUIL. 2021

PRÉSIDENCE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	
Arrivée le :	
08 JUIL. 2021	
N° Chrono	: 5665 PR
N° Série	:
EXÉCUTION	:
INFORMATION	:

Elo Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la République a décidé l'organisation, à votre demande, d'une table ronde de haut niveau pour traiter de la question des essais nucléaires en Polynésie française et de leurs conséquences, 25 ans après le dernier tir. Cette table ronde a fait l'objet d'une intense préparation par les groupes de travail que vous aviez mis en place.

Il s'agissait de modifier en profondeur l'appréhension de ce dossier sensible et de renouveler le dialogue entre l'Etat et le Gouvernement polynésien et, par son intermédiaire, avec nos concitoyens de Polynésie.

J'avais demandé au ministre des solidarités et de la santé, au ministre des Outre-mer et à la ministre déléguée auprès de la ministre des armées de préparer et de présider, chacun dans son champ de compétence, les séquences de cette table ronde. J'avais souhaité par ailleurs que des spécialistes de très haut niveau, représentants d'organismes experts (CEA, CIVEN, INSERM, IRSN, INCA...), y exposent l'état de la connaissance actualisé sur la mesure des impacts radiologiques liés aux essais nucléaires et sur leurs conséquences sur la santé humaine et l'environnement.

Il m'a été rendu quotidiennement compte des travaux et j'ai souhaité, sans délai, vous faire part des conclusions que j'en tire pour l'action du Gouvernement dans les mois à venir.

Je retiens d'abord le caractère exceptionnel de cette rencontre, innovante par la méthode et par la densité des échanges. Elle a marqué une volonté commune de rechercher des solutions innovantes afin de poser de nouvelles bases à notre dialogue sur ce dossier sensible, sur lequel je considère que l'Etat n'a, jusqu'à présent, pas suffisamment communiqué.

L'évidente nécessité d'améliorer et de qualifier l'information sur ce sujet, dans les mois et les années à venir, s'est imposée. Cette action devra être menée en lien avec votre Gouvernement, et en direction des Polynésiens dans leur ensemble, afin de faire reculer certaines idées ou théories dépourvues de fondement scientifique et qui enferment le débat public. Les organismes présents sont, dans ce cadre, prêts à répondre à toute sollicitation pour venir, le cas échéant, sur place, à la rencontre des Polynésiens, pour leur présenter leurs travaux.

J'ai par ailleurs donné les instructions nécessaires pour que les mesures pratiques, qui ont fait consensus lors de vos travaux et paraissent structurantes pour l'avenir, fassent l'objet d'une mise en place rapide et concrète, dans les semaines à venir.

.../...

Monsieur Edouard FRITCH
Président du Gouvernement de la Polynésie française
Quartier Broche, rue Dumont d'Urville
B.P 2551
98713 PAPEETE - TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE

La première concerne la question de l'ouverture des archives. En raison de leur caractère de haute sensibilité les archives ayant trait au dossier nucléaire font l'objet, comme vous le savez, d'une protection maximale. La France a d'ailleurs des obligations juridiques dans ce domaine afin d'interdire que des informations dites proliférantes puissent, ne serait-ce que par négligence, être diffusées. La communicabilité est le principe de base, sauf pour les exceptions prévues par la loi. Désormais, nous allons donc prendre les moyens de donner sa pleine portée à ce principe. Un travail de cartographie et de tri des archives, d'ores et déjà entamé, va être intensifié, afin d'organiser de la manière la plus efficace possible la mise à disposition de l'ensemble de ces masses documentaires. Cela représente un travail considérable impliquant des moyens nouveaux.

Un effort sera fait pour que des fonds documentaires nouveaux soient communiqués très rapidement aux chercheurs et au public. Une commission, placée sous l'autorité de Madame la ministre des armées, sera chargée de superviser l'avancée de ces travaux. Il vous a été proposé en séance de participer à leur choix, et, à votre demande, de désigner à cet effet un correspondant polynésien qui contribuera à la supervision de l'avancée de ces travaux.

Je tiens enfin sur ce premier volet consacré à l'histoire et à la mémoire, à réaffirmer le soutien et la disponibilité de l'Etat à la création du Centre de Mémoire, dont l'état d'avancement a été évoqué au cours des travaux.

La seconde question essentielle concerne les effets des essais nucléaires sur la santé, qui ne peuvent être niés. Mieux comprendre et connaître les mécanismes d'apparition et de développement des maladies radio-induites est essentiel, et la question notamment du lien entre l'exposition à des faibles doses de rayonnements ionisants et le cancer de la thyroïde devra être approfondie. De même, l'extension et l'approfondissement de l'étude dite Sépia sont envisagés, afin qu'elle prenne en compte l'ensemble des travailleurs présents sur les sites du CEP. La liste des maladies dites radio-induites pourra être adaptée au fil des travaux internationaux et notamment de l'UNSCEAR.

A travers la convention santé, le soutien apporté à la qualification de votre registre des cancers et au développement de l'oncologie par un appui humain et méthodologique et au travers d'une mise en réseau a permis de souligner l'engagement, dans la durée, du Gouvernement auprès des autorités polynésiennes pour l'appui au dépistage et à la meilleure prise en charge des malades.

Sur le sujet de l'indemnisation des victimes des essais nucléaires, le principe est simple et très clair, comme l'a rappelé Monsieur le Président de la République, et doit s'appliquer : l'Etat a créé un droit à indemnisation pour les victimes des essais nucléaires. Il a le devoir de permettre à tous ceux qui s'estiment victimes de présenter un dossier au CIVEN. C'est une mesure de justice évidente. Or, le constat a été fait que, malgré les améliorations apportées par la réforme de la loi Morin en 2018, l'accès au dispositif peut demeurer complexe, particulièrement pour les personnes isolées. Pour remédier à cet état de fait, la décision a été prise de mettre sur pied une équipe constituée de personnes disposant de compétences médicales et administratives qui aura pour fonction de se rendre sur place, au plus près des Polynésiens, pour les informer sur leurs droits, les aider à évaluer leur situation de santé et à constituer leur dossier. J'ai demandé, afin que cette équipe puisse faire son travail en particulier auprès des ayants-droits, que le nécessaire soit fait par voie législative pour que le délai de dépôt des dossiers auprès du CIVEN soit repoussé de trois années (jusqu'à fin 2024).

Ces nouvelles dispositions appellent un effort financier complémentaire auprès du CIVEN pour lui permettre d'absorber une augmentation de son activité : les moyens nécessaires lui seront alloués.

Je sais par ailleurs la forte attente d'une prise en charge par l'Etat des frais engagés par votre Caisse de prévoyance sociale pour le traitement des malades reconnus victimes des essais par le CIVEN. Cette demande apparaît légitime. Il est normal en effet qu'à côté du dispositif d'indemnisations individuelles, les dépenses engagées par la collectivité fassent l'objet d'un remboursement.

Beaucoup d'informations ont été échangées sur les conséquences à la fois économiques, sociales et sociétales qu'a générées l'implantation du CEP pour la Polynésie, conséquences, à certains égards, bouleversantes pour la société traditionnelle polynésienne. Le départ du CEP a obligé à repenser l'avenir de ces territoires confrontés à une nécessaire et difficile reconversion.

Il a été rappelé que les atolls de Moruroa et Fangataufa demeureront des emprises militaires, en raison de la présence de traces des explosions atomiques et de déchets enfouis qui peuvent présenter le caractère d'informations proliférantes. Ils font l'objet d'une surveillance permanente pour parer aux éventuels effets d'une déstabilisation de la couronne corallienne.

Pour ce qui concerne l'île de Hao, de la discussion engagée sur les modalités de la dépollution du site, je retiens qu'une perspective de solution technique est envisageable. Elle nécessite un travail commun des services de l'Etat, du Pays et de la commune de Hao, et doit être engagée rapidement : le Haut-commissaire y veillera particulièrement. De même, l'Etat poursuivra, en lien avec le Pays, son appui aux projets de développements sur les autres atolls proches de Tureia, Reao et Gambier.

Un point de situation sur l'avancement du CRSD de Tahiti a permis d'acter la prolongation de la durée de ce contrat afin de terminer les opérations qui s'y rattachent. Il a de plus été décidé que l'Etat prendrait exceptionnellement à sa charge les coûts liés à la dépollution amiante des bâtiments qu'il a cédés gracieusement. Enfin les crédits non engagés seront redéployés sur des actions de redynamisation économique (et non désengagés, comme c'est habituellement le cas).

Au titre des conséquences de l'arrêt du CEP sur l'ensemble de l'économie polynésienne, une discussion plus large a été engagée en particulier autour des notions de résilience et de transition énergétique. La table ronde n'a permis que d'amorcer la réflexion sur ces sujets stratégiques pour la Polynésie française, et qui dépassent évidemment la question des conséquences des essais nucléaires. Aussi ai-je demandé au ministre des Outre-mer, en lien avec les ministères concernés, de poursuivre cette réflexion avec vous.

Telles sont les principales conclusions sur lesquelles j'engage mon Gouvernement et qui pourront faire l'objet de précisions ou de confirmations à l'occasion du prochain déplacement officiel de Monsieur le Président de la République en Polynésie française.

Je sais enfin l'importance que vous attachez à ce que le suivi de ces mesures et le maintien, dans la durée, d'une stratégie partagée entre l'Etat et votre Gouvernement soient assurés par la création d'une instance permanente de dialogue. J'y attache aussi beaucoup de prix. Aussi ai-je décidé de placer auprès de mes services un dispositif de coordination et de suivi de ces dossiers, dans un format qui reste à définir, et dont je vous tiendrai rapidement informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

et de ma fidèle amitié



Jean CASTEX